

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

## 05 juillet 2011 à 21 heures 00

Convocation du 29 juin 2011

Présents : FAURÉ Francis, LE MÉRER Luc, CAMPAN Véronique, DEBUYS Marie-Jo, Francine WICART

Absents excusés : BÉNECH Cédric procuration à Luc LE MERER, LARGENTIE Cécile procuration à Sylvie GARY, BURG Didier procuration à Francis FAURÉ

Absent : LAGARDE Jean-Paul

Date de convocation : 29 juin 2011

Secrétaire de séance : Véronique CAMPAN

Secrétaire de séance : Véronique CAMPAN

Ordre du jour

Délibérations :

Décision sur la réforme territoriale

SDIS révision du plan de défense des communes

Organisation du marché nocturne

Participation au jour de la nuit (Parc)

### **Délibération sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Lot**

Madame le Maire rappelle le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Après avoir étudié la carte proposée par Monsieur le préfet du Lot sur la fusion des communautés de communes, le conseil municipal approuve, en partie, le territoire proposé pour les trois communautés désirant fusionner :

- ✓ Communauté de communes LOT-CÉLÉ
- ✓ Communauté de communes de LABASTIDE-MURAT
- ✓ Communauté de communes VALLÉE et CAUSSES.

Le conseil municipal de Calvignac regrette fortement que ce projet n'intègre pas la totalité des communes de ces trois communautés de communes.

Il rappelle que le projet de fusion présenté par les élus des trois communautés de communes citées, s'inscrit dans le cadre d'une défense de la ruralité, sur un territoire d'exception, en cohérence avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy dont toutes les communes y sont adhérentes.

Le conseil municipal de Calvignac demande de ce fait la validation du projet tel que présenté par les trois communautés de communes dans leur intégralité, restent ouverts à l'intégration d'autres communes limitrophes qui souhaitent s'associer à leur projet et s'opposent au départ de communes qui pourraient de par leur position stratégique ou par leur intérêt économique déséquilibrer dangereusement ce projet.

Approbation à l'unanimité 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Révision du plan de défense incendie et secours de la commune

Madame le Maire présente à l'assemblée la carte du projet de couverture en première intention des lieux-dits de notre commune. Actuellement la commune est rattachée au centre de secours de Limogne.

Le nouveau projet prévoit le découpage suivant pour la commune, afin d'en rattacher chaque lieu-dit au centre d'incendie et de secours le plus proche en temps :

- ✓ La partie vallée et le bourg sera rattachée au centre de secours de Cajarc
- ✓ Le reste du territoire restera rattaché au centre de secours de Limogne-en-Quercy

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Calvignac décide d'accepter les modalités de la couverture opérationnelle proposées.

Marché nocturne : discussion sur l'organisation. Prendre arrêté pour fermeture de la route.

### **Participation au Jour de la Nuit**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy du Jour de la Nuit. En effet, le Parc bénéficie d'une qualité de ciel nocturne remarquable et quasiment unique en France : le « triangle noir » des Causses du Quercy. Afin de valoriser ce patrimoine nocturne exceptionnel le Parc relaye sur son territoire le Jour de la Nuit qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Cette manifestation nationale a pour objectif de sensibiliser les collectivités et le grand public sur la protection du ciel nocturne. Elle consiste en un geste symbolique d'extinction de l'éclairage public. Le conseil municipal décide de s'inscrire pour participer à cette manifestation.

### **Questions diverses**

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par M. Dutheil relatif à l'exploitation de la licence IV appartenant à la commune et plus particulièrement en ce qui concerne la restauration. Après discussion, il ressort que la municipalité ne peut empêcher l'exploitant de servir des repas alors que le statut d'auto-entrepreneur et la licence détenue le permettent. Une réponse lui sera faite en ce sens.

### **Plaque FNACA**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la demande du FNACA d'apposer une plaque commémorative au Monument aux Morts et présente les devis. Après discussion le conseil municipal opte pour le devis de la SARL TARDIEU.

### **Salle paroissiale**

Madame le Maire fait part de la demande de Madame Janie Wilde d'utiliser la salle paroissiale pour des répétitions de chants. Ce bâtiment étant utilisé actuellement comme zone de stockage de matériel, il n'est donc pas possible de satisfaire à sa demande. Une réponse lui sera faite en ce sens.

### **Pot des vacanciers**

Le pot des vacanciers aura lieu comme chaque année le premier dimanche du mois d'août soit le dimanche 07 août à partir de 11 heures 30 sur la place de la Mairie.

Fin de la séance à minuit quinze.